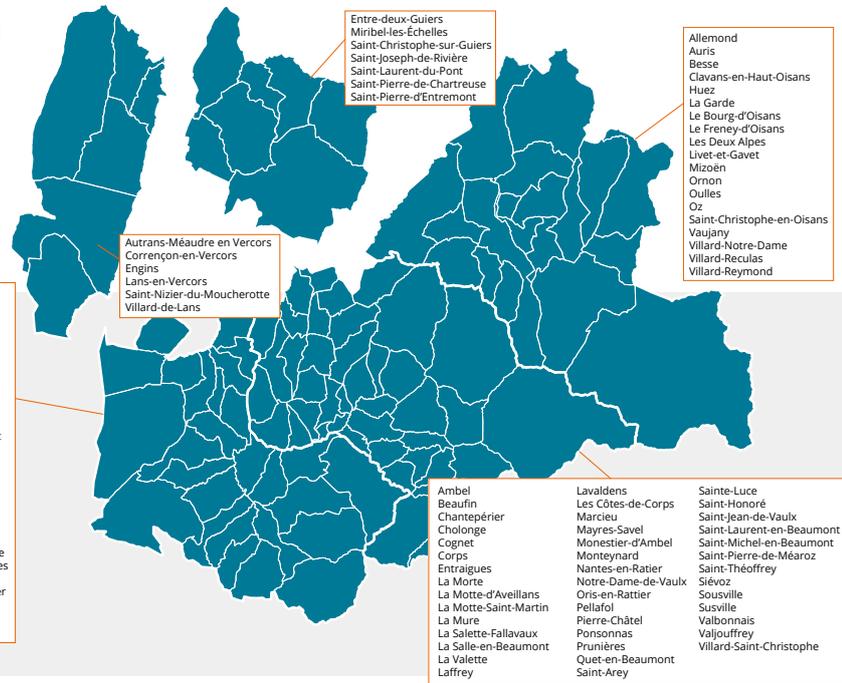


TERRITOIRES DE MONTAGNE

CHIFFRES CLÉS

ENQUÊTE MOBILITÉ 2019-2020



62 000 HABITANTS, SOIT 8 % DE LA POPULATION DE L'EMC² 2020

3,2 DÉPLACEMENTS PAR HABITANT ET PAR JOUR
3,4 pour l'ensemble du territoire de l'EMC²

2,20 PERSONNES PAR MÉNAGE
78 % D'HABITAT INDIVIDUEL

43 % D'ACTIFS
2 % D'ÉTUDIANTS
33 % FORMATION SUPÉRIEURE AU BAC

23 % DE MOINS DE 18 ANS
20 % DE PLUS DE 65 ANS

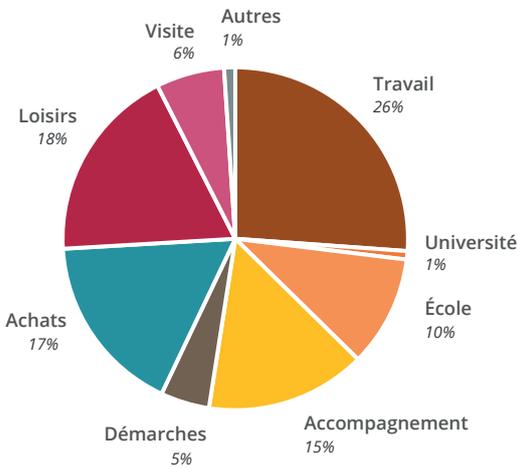
0,83 VOITURE DISPONIBLE PAR PERSONNE DE + DE 18 ANS
43 % DE MÉNAGES MULTI-MOTORISÉS
93 % DES + DE 18 ANS ONT LE PERMIS DE CONDUIRE

59 minutes par jour à se déplacer

32 kilomètre par jour pour se déplacer

POURQUOI ET COMMENT LES HABITANTS SE DÉPLACENT-ILS ?

Motifs de déplacement à la destination



Les déplacements « obligés » (travail et études) représentent 36 % des déplacements des habitants des zones de montagne. Le motif « travail » est plus élevé que dans l'ensemble de la grande région grenobloise.

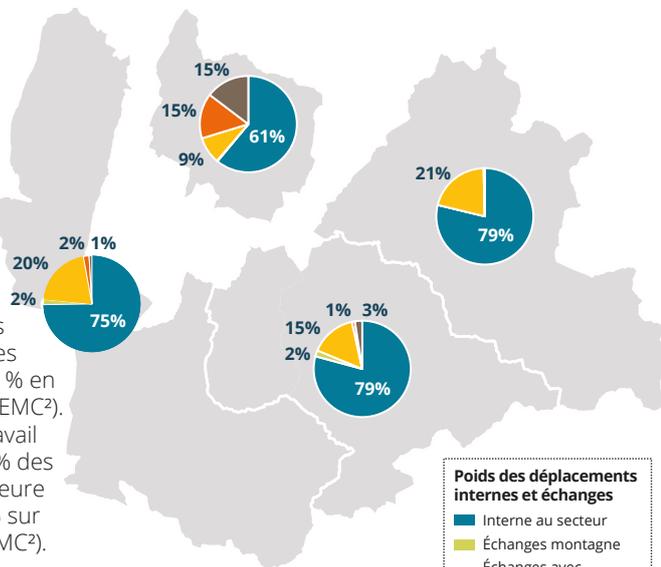
La voiture représente 60 % des déplacements des habitants des zones de montagne (contre 53 % en moyenne sur le périmètre de l'EMC²). Les déplacements domicile-travail sont effectués à pied dans 25 % des cas, une part largement supérieure à la moyenne du territoire (9 % sur l'ensemble du périmètre de l'EMC²).

Partes modales
Voiture 60 % | Train 5 % | Vélo 2 % | À pied 30 % | Autres 2 %

Déplacements domicile-travail



Déplacements domicile-études



Les territoires de montagne sont concernés par 198 000 déplacements quotidiens (interne ou en échange), soit 7 % des déplacements des habitants du périmètre de l'EMC².

OCT 2019
DÉC 2020
L'ENQUÊTE mobilité
GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Conception et réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise (isabelle.reynaud@aurg.asso.fr)